

Notre-Dame-des-Landes dans l'impasse (Médiapart)

06 avril 2013 | Par [Jade Lindgaard](#)

Le chantier de Notre-Dame-des-Landes ressemble de plus en plus à une impasse politique pour le gouvernement. Ce qu'Arnaud Montebourg a signifié sans ambages à Jean-Marc Ayrault fin 2012, lors de la tentative de sauvetage de Florange : « *Tu fais chier la terre entière avec ton aéroport de Notre-Dame-des-Landes dont tout le monde se fout. Tu gères la France comme le conseil municipal de Nantes.* » ([Voir notre dossier complet sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes](#)). La commission de dialogue, nommée fin novembre par Matignon pour apaiser les tensions sur place, doit rendre son rapport la semaine prochaine. Son président Claude Chéreau [déclare vendredi dans Presse Océan](#) n'avoir « *aucun doute sur la pertinence du projet* » : « *J'ai des doutes sur la pertinence de certains arguments. Mais je suis convaincu de la nécessité de construire un nouvel aéroport à Nantes, tout de suite ou dans cinq ans.* »

Les conclusions du groupe de travail pourraient ne pas être aussi tranchantes. La rédaction en a été très délicate, enserrée dans un carcan de contraintes : être le plus factuel possible pour mettre d'accord les opposants sur les termes du débat, tout en ménageant toutes les voies de sortie de crise, à commencer par l'enlisement.

Car sur le terrain, le calendrier est en partie verrouillé. À ce jour, les travaux de construction n'ont pas encore débuté, contrairement à ce que prévoyait initialement AGO, la filiale de Vinci en charge du projet. Seules se sont déroulées des opérations de fouilles archéologiques, étapes obligatoires avant tout chantier de cette ampleur, sous protection des gendarmes. Elles ont cessé depuis une dizaine de jours, selon un témoin. Doit maintenant leur succéder la mise en œuvre des mesures compensatoires (déplacement d'espèces, creusement de nouvelles mares...), destinées à corriger les dommages naturels que la construction de l'aérogare va occasionner. Le problème, c'est que ces actions sont aujourd'hui illégales. La loi interdit en effet le déplacement d'espèces protégées lors de leur période de reproduction. Celle-ci démarre avec le printemps et s'écoule jusqu'à la fin juillet environ, notamment pour le triton crêté, dont la présence sur la zone d'aménagement différé (ZAD) est avérée.

La préfecture peut prendre des arrêtés d'autorisation exceptionnelle de destruction d'espèces – elle l'a d'ailleurs déjà évoqué. Elle y est ouvertement encouragée par une lettre que Matignon a envoyée le 2 avril aux préfets (à lire ci-dessous) : « *Il vous est désormais demandé de veiller personnellement à ce que vos services utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitatrice pour simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets publics ou privés.* » Le « choc de simplification » tombe à point nommé pour les partisans du nouvel aéroport.

« Sème ta Zad »

Sauf qu'ils vont trouver des obstacles sur leur route. D'abord, l'Union européenne, avec la commission des pétitions du Parlement qui s'est saisie du cas de Notre-Dame-des-Landes ([lire ici notre article](#)). Elle envisage d'envoyer une délégation de députés sur place pour vérifier si le transfert de l'actuelle installation vers la zone déclarée d'utilité publique est conforme au droit européen. De son côté, la commission considère que le projet contrevient potentiellement au droit de l'environnement (notamment pour la protection des zones humides) mais aussi au droit de la concurrence. La France doit répondre aux diverses interrogations de Bruxelles d'ici la mi-avril.

Autre entrave pour les autorités locales, la mobilisation militante qui prend de la vigueur. Depuis janvier, [un réseau de « naturalistes en lutte »](#) répertorie minutieusement les espèces animales et végétales protégées et d'intérêt scientifique présentes sur la zone du futur

chantier. Ils contestent les mesures de compensation proposées par Vinci : « *Notre-Dame-des-Landes est un cas exemplaire : tous les autres bocages ont été détruits depuis 50 ans. Il n'existe pas d'autre zone de ce type à cette échelle. S'ils étaient endommagés, ses 2 000 hectares de zones humides ne seraient pas compensables* », analyse François de Beaulieu, de l'association [Bretagne vivante](#).

Chaque mois, ils se retrouvent pour réaliser collectivement l'inventaire de la biodiversité du lieu. Plus de deux cents personnes ont participé à la première opération, selon François de Beaulieu, pour qui « *il n'y a jamais eu autant de naturalistes rassemblés en France* ». Plus de 300 personnes se sont inscrites sur le site. Leur prochain rendez-vous se tient dimanche 14 avril, au lendemain d'une manifestation de « *mise en culture* » dont le mot d'ordre proclame : « *Sème ta Zad !* ». Les participants sont invités à venir semer sur les terres du projet d'aéroport, en soutien aux paysans encore sur place.

Par ailleurs, de nouvelles occupations ont démarré. La ferme de Bellevue, occupée depuis le début de l'année par un collectif souhaitant cultiver, et sous le coup d'un arrêté d'expulsion, vient de recevoir le renfort de nouveaux activistes. De nouvelles cabanes auto-construites voient le jour, notamment sur l'emplacement du futur barreau routier. Et chaque week-end, des comités de soutien rendent visite à toute cette communauté d'opposants. Ce réseau en formation de plusieurs centaines de personnes est mobilisable en cas d'alerte. L'option du passage en force s'annonce donc très périlleuse pour un exécutif affaibli par le scandale Cahuzac. À l'inverse, l'absence de décision prochaine – scénario aujourd'hui le plus probable – va encourager l'occupation du terrain par un nombre croissant de personnes. Une chaîne humaine est prévue le 11 mai, un rassemblement international cet été. Puis va s'ouvrir la séquence, elle aussi à risque, de la campagne municipale. Quelle qu'elle soit, la décision du gouvernement tournera à son désavantage.